

DETECTION FUTSAL U15

Saison 2024-2025



Date : dimanche 26 janvier 2025

Lieu : Pouilly s/ Loire - Gymnase (av Gare, 58150 Pouilly sur Loire)

RDV : 13h30

Début : 14h00 **Fin :** 16h00

Convocations : 24 joueurs dont 3 GB

Responsables : S. LEMERCIER et A. ARCHAMBAULT

Encadrement : H.PRIEUR



	CLUB/ENTENTE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1	AFGP 58	DOUCET	TRISTAN	03/09/2010
2	AFGP 58	AMEIL	MATTHIAS	05/05/2010
3	AFGP 58	ANDRE	THEO	07/02/2010
4	AFGP 58	CHABIN	TOM	23/07/2010
5	AFGP 58	CHAOUCH	YANIS	20/06/2010
6	AFGP 58	COSTON	PIERRE LOUIS	30/04/2010
7	AFGP 58	RICHE	MATHIS	03/01/2010
8	AFGP 58	SAUVIGNE	MATHEO	22/11/2010
9	AFGP 58	STIEAU	ANTOINE	03/06/2010
10	AFGP 58	TISSIER RIVAS	TOMY	29/03/2010
11	ASA VAUZELLES	FEGOUSSE	SAMI	24/11/2010
12	CS CORBIGNY	BAI	ADAME	20/09/2010
13	FC DECIZE	DELAUME	ESTEBAN	08/07/2010
14	FC DECIZE	LEROUX	KEVIN	17/03/2010
15	FC DECIZE	PRUNIER	ADAM	04/04/2010
16	FC DECIZE	BOIZARD	MATHIS	09/06/2010
17	FC DECIZE	DAGOUNEAU	JULES	15/04/2010
18	FC DECIZE	DEMIGNE	THEO	12/03/2010
19	FC DECIZE	DUPIN	NOA	05/03/2010
20	FC DECIZE	VADROT	MATTEO	09/04/2010
21	FC DECIZE	VAISSIER	DYLAN	16/02/2010
22	UCS COSNE	PABIOT	LEANDRE	07/07/2010
23	UCS COSNE	BRUNET	THEO	27/12/2010
24	UCS COSNE	DUPLESSIS	CLEMENT	10/06/2010

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 - SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique, nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs.

En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la Commission Technique et Jeunes (section PPF).